



UNSS

publié le 17/09/2020

Madame, Monsieur

"Les entraînements sportifs de l'association sportive qui auront lieu chaque jour entre 12h/12h55 et 13h/13h50 ont repris à partir du 15 septembre, vous trouverez ci-après la programmation hebdomadaire des activités sportives proposées.

Chaque enfant désirant participer à ces activités sportives devra rendre le document d'inscription joint à un professeur d'EPS. Il obtiendra ainsi une licence UNSS (obligatoire) qui lui permettra notamment d'être assuré en cas de dommage corporel. La MAIF propose une assurance corporelle renforcée (formule I.A Sport +) dont vous trouverez les garanties ci-après."

Bonne journée

Damien ESTRADE

 [fiche_inscription_unss_2020_2021](#) (PDF de 275.3 ko)

 [programmation_activites_as_2020_2021](#) (PDF de 170.5 ko)

 [contenus_garanties_i](#) (PDF de 481.6 ko)

 [i](#) (PDF de 595.4 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.